

ARRETE 01/2026

OBJET : VENTE AU DEBALLAGE N° 01/2026

Nous, Maire de la commune de SERRIGNY EN BRESSE,

VU le décret n° 2009-16 du 07 Janvier 2009 relatif aux ventes au déballage ;

VU le Code du Commerce et notamment l'article L0310-2 ;

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,

VU la demande présentée le 24 Février 2026 par **Madame POULENARD Cécile, Présidente APDSB** afin de procéder à une vente au déballage (vente de plants de fleurs, légumes, plantes et arbustes), sur le territoire de la commune de SERRIGNY EN BRESSE, « Place de la Mairie », le **Dimanche 10 Mai 2026 de 7 heures à 18 heures** ;

ARRETONS

ARTICLE 1 : Madame POULENARD Cécile, Présidente APDSB est autorisée à occuper le domaine public, sur le territoire de la commune de SERRIGNY EN BRESSE, « Place de la Mairie », afin d'y organiser une vente au déballage.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques de cette opération sont les suivantes :

- durée : Dimanche 10 Mai 2026 (1 Jour)
- surface affectée : environ 200 m²
- marchandises dont la vente est envisagée : vente de plants de fleurs, légumes, plantes et arbustes.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de SERRIGNY EN BRESSE est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à :

- Madame POULENARD Cécile, Présidente APDSB.
- Brigade de Gendarmerie de Saint Germain du Bois

Fait à SERRIGNY EN BRESSE, le 03 Mars 2026

Le Maire,
S. ROSSIGNOL

Date de publication
06 Mars 2026

